

tré un tel dédain insensible pour les lois du Canada comme le gouvernement actuel. Son omission à verser, en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, des fonds au compte de la Commission canadienne du blé à l'intention des agriculteurs de l'Ouest du Canada en difficultés financières le place en état d'accusation aux yeux de tous les Canadiens.

Vu ce mépris flagrant du droit canadien, je dois m'unir au député de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui a prononcé il y a quelques minutes un discours si éloquent pour réclamer la préservation de nos droits démocratiques en demandant la démission du ministre comptable de la Commission canadienne du blé. C'est une exigence brutale, monsieur l'Orateur, surtout quand il s'agit d'un collègue au Parlement qui vient de ma province de la Saskatchewan. Cependant, vu son manquement au devoir à l'égard des agriculteurs de l'Ouest du Canada, il n'a pas d'autre choix que de démissionner et d'entraîner avec lui le ministre de la Justice (M. Turner), qui doit l'aider et l'encourager.

Il y a quelques minutes, le ministre a tout déployé pour convaincre ses collègues libéraux que nous, les oppositionnels, n'étions que des alarmistes. Il a complètement déformé les faits. Quelle est la situation? Penchons-nous sur le passé pour la gouverne des nombreux nouveaux ministériels qui ne connaissent pas la vérité.

Lorsque notre gouvernement conservateur a pris les rênes du pouvoir en 1957 et 1958, qu'avons-nous trouvé? Nous avons trouvé du blé dans tous les coffres, les éleveurs ruraux et les éleveurs terminus. Même les patinoires de l'Ouest en regorgeaient. Il y en avait 850 millions de boisseaux. Le gouvernement progressiste conservateur a vendu ce blé sur tous les marchés du monde et a réalisé la plus grande vente de tous les temps, soit pour quelque 428 millions de dollars à la Chine en 1961. On a vendu pour des millions de dollars à tous les pays importateurs. Cela a permis aux céréaliculteurs de se rétablir enfin.

Notre gouvernement a instauré l'assurance-récolte, la Société du crédit agricole, le bill de stabilisation de l'agriculture, le programme de l'ARDA, les paiements anticipés, il a fourni 125 millions en versements au titre des emblavures pour les récoltes détruites par la neige et la sécheresse, et nous avons également apporté de nombreuses modifications à la législation agricole canadienne. Que s'est-il produit depuis?

Les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1963; ils se sont accommodés de notre bonne administration jusqu'à ce qu'ils deviennent parti à l'effondrement de l'Accord du blé lors de la négociation Kennedy à Genève en avril et mai de 1967. Cet accord était la Grande Charte des cultivateurs et depuis qu'il s'est effondré ils éprouvent les pires difficultés.

Depuis lors, les ventes de blé ont atteint leur point le plus bas, comme vient de le signaler le député de Vegreville (M. Mazankowski). Les prix ont aussi fléchi progressivement. Il y a deux ans, le prix initial du cultivateur était de \$1.70 le boisseau de blé. L'an dernier, il était \$1.50 le boisseau. Cette année, il n'est plus que de \$1.45. Ainsi vont les choses. Il y a deux ans, le revenu net des cultivateurs de la Saskatchewan était d'environ 416 millions de dollars par année; l'an dernier, il n'atteignait plus que les 195 millions. Exprimé autrement, il y a trois ans, le revenu moyen du cultivateur était d'environ \$4,800. Aujourd'hui, il atteint moins de \$1,200. Et

ça, c'est le revenu du cultivateur moyen. Certains cultivateurs n'ont absolument aucun revenu en espèces; ils font moins que cela, et vivent de la dépréciation de leur matériel. Ce sont les cultivateurs fortunés qui aident à maintenir la moyenne nette à \$1,200. Cette façon d'agir sans précédent du gouvernement actuel qui refuse de s'acquitter de son obligation aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé est incroyable.

Dans l'intervalle, l'intérêt que le cultivateur doit payer sur ses emprunts augmente. Ses impôts montent et le coût de son outillage ainsi que ses frais de réparation n'ont jamais été aussi élevés. L'inflation éprouve constamment le cultivateur. Le coût élevé de la vie l'atteint encore plus durement que le Canadien moyen. Un travailleur peut faire la grève pour obtenir un salaire plus élevé, afin de remédier au coût plus élevé de la vie, mais le cultivateur ne le peut pas. Le dernier coup asséné à l'industrie agricole sera l'effet de la surtaxe américaine de 10 p. 100 appliquée récemment. Pour souligner la gravité du problème, je ne pense pas pouvoir faire mieux que de vous lire quelques passages d'un texte donné à un programme radiophonique du syndicat de la Saskatchewan le 15 septembre. Il y est question des propos tenus par M. E. K. Turner, président du syndicat. Voici le texte:

Les cultivateurs canadiens méritent une indemnisation financière par suite du tort que leur ont causé récemment les politiques économiques des États-Unis, prétend E. K. Turner, président du syndicat du blé de la Saskatchewan.

M. Turner a écrit au premier ministre Trudeau pour demander qu'un versement soit fait.

Les É.-U. ont annoncé une série de nouvelles mesures économiques visant à réduire le déficit de la balance des paiements et pour améliorer sa position commerciale avec le reste du monde et combattre l'inflation au pays.

Un certain nombre des propositions auront des effets directs pour les Canadiens, en particulier la surtaxe de 10 p. 100 sur les importations de certains produits canadiens aux É.-U.

Dans sa lettre à M. Trudeau, le président du syndicat a noté que le Parlement étudie une législation visant à indemniser les industries touchées par la décision américaine.

Il y a deux ou trois jours, au cours d'un débat, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a laissé entendre d'une façon obscure que le gouvernement passerait à l'action. Nous avons entendu des promesses, encore des promesses et rien que des promesses de la part du gouvernement depuis qu'il a assumé ses fonctions, il y a huit ans. Nous voulons des gestes concrets, monsieur l'Orateur. Puis-je continuer à citer le bulletin radio-diffusé:

En examinant les valeurs des denrées visées, a-t-il dit, il semblerait que du total de 2.7 milliards de dollars, quelque 422 millions, ou 15 p. 100, portent sur des produits animaux et végétaux. On peut donc réclamer pour l'agriculture 12 millions environ de la caisse des 80 millions de dollars, montant que l'on transmettrait, espérons-le, au producteur primaire.

J'espère qu'une partie des 80 millions destinés à dédommager l'industrie canadienne ira à l'agriculture. Quelqu'un a dit il y a quelques jours «Ce n'est qu'un effort bien négligeable.» Je crains que la mesure américaine lèse l'industrie agricole. Je continue mes citations du texte:

M. Turner a aussi fait observer que la libération du dollar canadien l'année dernière a entraîné la perte de millions de dollars aux producteurs de céréales de l'Ouest, puisqu'il en est résulté immédiatement une réduction du prix reçu pour le grain canadien sur les marchés mondiaux.

Les décisions d'autres pays, de même que nos politiques internes, ont sérieusement contribué à réduire le revenu des producteurs de céréales, a déclaré M. Turner. Comme les coûts de